

A. Guiraud. De l'extinction de la mendicité | Projet d'organisation de secours

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

CoteB011_f0530

SourceBoite_011-20-chem | Moralisation.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques [anonyme ou collectif] [Annales de la Charité II](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Projet d'organisation du recouvrement.

1. Un conseil ouvrantiel de chaque province, résultant du volontariat des instances hautement qualifiées du recouvrement à déterminer.
2. On nomme de chaque province 12 familles "riches et nobles ou en bonnes relations" chargées de 12 de ces familles. "Et qu'elles laissent nuller au moins, de donner de leur revenu aux pauvres qui leur sont égale ou plus, au moyen de la visite, de constater leur situation, d'en faire un rapport exact au comité supérieur, de solliciter le secours du recouvrement de la province de Hébreus qui pourvoit aux malades".
(33.34)
3. "La nomination de ces familles richissimes devant porter à ce comité de province toutes les sommes nécessaires au rapport sur les œuvres, soit publiques soit privées et administratives chacune de ces œuvres le demandé du juge qui la concernera." si les œuvres ne pourraient suffire, le comité sait faire au moyen de l'assistance.



Il est dit au sujet de "Régulation de la châtellenie, le mode que le juge doit avoir de subventionner les œuvres" (34)

Ainsi de la charte II n° 15-36

